



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté CAB-2020-369 relatif à l'information des  
acquéreurs et locataires de la commune  
de Mont-Saint-Père

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;  
**Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
**Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2017 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ;  
**Vu** l'arrêté du 28 mai 2020 portant approbation du plan de prévention des risques liés aux chutes de blocs sur la commune de Mont-Saint-Père ;  
**Sur** proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de **MONT-SAINT-PÈRE** fait l'objet du plan de prévention des risques inondation (PPRI) par débordement de la rivière Marne approuvé le 16 novembre 2007, du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue (PPRICB) sur les communes de Chartèves et Mont-Saint-Père prescrit le 6 décembre 2004 et du plan de prévention des risques liés aux chutes de blocs sur la commune de Mont-Saint-Père approuvé le 28 mai 2020. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- le plan de prévention des risques inondation par débordement de la rivière Marne approuvé ;
- le plan de prévention des risques liés aux chutes de blocs sur la commune de Mont-Saint-Père approuvé ;

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>



**Article 2** : L'arrêté du 18 juillet 2017 est abrogé.

**Article 3** : Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de Mont-Saint-Père et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, 11 SEP. 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Abdelmajid TKOUB



code postal	02400	Commune de MONT-SAINT-PERE	code Insee 02524
-------------	-------	----------------------------	------------------

**Fiche communale d'information risques et sols**  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° **CAB-2020-369** du **11 SEP. 2020** mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est prescrit et non encore approuvé oui  non  
 Ce PPR est approuvé oui  non

approuvé date 16/11/07

approuvé 28/05/20

prescrit date 06/12/04

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**La note de présentation**

**La carte de zonage**

**Le règlement**

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

aléa **Inondations par débordement de la rivière Marne**

**Chutes de blocs**

aléa **Inondations et coulées de boue**

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

oui  non

**3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

oui non

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

**4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR t ]**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui non

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

oui non

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

**5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité 

zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible		faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**

consultable sur Internet \*

**6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

**pièces jointes**

**7. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

PPR consultable en mairie, à la préfecture, à la DDT ou sur le site internet <http://www.aisne.gouv.fr>

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles nombre **5**

catastrophes technologiques nombre **0**